

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2036

2 septembre 2011

### SOMMAIRE

CCEEP Participations S.à r.l. ....	97692	Stedalux S.A. ....	97706
CETP bigmouthmedia S.à.r.l. ....	97709	Steeple Asset S.A. ....	97707
Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l. ....	97721	Sublimo S.A. ....	97708
Dabreo International S.à r.l. ....	97682	Syneton Lux ....	97705
Gewinner S.à r.l. ....	97712	Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l. ....	97708
Koromo S.A. ....	97728	Talitha S. à r.l. ....	97708
Lonworld S.A. ....	97690	Telenet Solutions Luxembourg S.A. ....	97705
Luxac S.à r.l. ....	97693	The 344 Company S.A. ....	97708
Martin Pecheur Investments Limited ....	97724	Tickets International S.A. ....	97710
NEIF GP S.à r.l. ....	97728	Ti Punch Immo ....	97709
Nova Express S.A. ....	97709	Toote ....	97714
Optique Himmes Mersch S.à r.l. ....	97691	Topdanmark Holding S.A. ....	97711
Parber S.A. ....	97692	Top Location ....	97711
Parker Hannifin Partnership S.C.S. ....	97711	Torqueville Investissements S.A. ....	97712
Repcos 9 S.A. ....	97719	Transass S.A. ....	97712
Samsonite International S.A. ....	97690	Turinu S.à r.l. ....	97712
Shipbourne S.A. ....	97690	TYproduction S.à.r.l. ....	97713
SHS Europe S.A. ....	97690	Unilux S.A. ....	97721
Siemens It Solutions and Services Finance .....	97691	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l. ....	97713
SIFC Office & Retail S.à r.l. ....	97721	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l. ....	97713
Sigla Luxembourg S.A. ....	97691	United Biscuits LuxCo S.C.A. ....	97720
Simac PSF S.A. ....	97691	United Biscuits LuxCo S.C.A. ....	97720
Simac PSF S.A. ....	97692	US Rouge Dragon S.à r.l. ....	97721
Sir Gaylord S.A. ....	97704	US Rouge Dragon S.à r.l. ....	97720
SIX Pay S.A. ....	97704	Van Laar S. à r.l. ....	97727
Slova S.A. ....	97705	Vitrum Lux S.A. ....	97727
Snow Invest SA ....	97704	Vitrum Lux S.A. ....	97714
Socfinasia S.A. ....	97706	Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A. ....	97727
Société Anonyme des Bétons Frais ....	97705	Vostok Investment Opportunities Fund SIF ....	97727
Solvay Finance (Luxembourg) S.A. ....	97706	WestProfil ....	97728
State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl ....	97713		

**Dabreo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.630,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 161.544.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on eighth of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Mr. Alex Rodrigo Dias da Costa, residing at 20 Dolphin House, Lensbury Avenue, Imperial Wharf, London SW6 2GY, United-Kingdom,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal on May 31, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Dabreo International Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs in the British Virgin Islands under number 1392178 (the Company).

II. The following documents were submitted:

(a) A certified copy of the articles of association of the Company;

(b) A certificate of incorporation of the Company issued by the Registrar of Corporate Affairs in the British Virgin Islands;

(c) A copy of the resolutions of the Company's sole director dated June 8, 2011, whereby it resolved to transfer the registered seat of the Company out of the British Virgin Islands and to set it up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(d) A certified copy of the shareholders' register of the Company; and

(e) A certified copy of the balance sheet of the Company dated June 8, 2011.

III. The share capital of the Company is set at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35.000,00) represented by thirty-five thousand (35.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder approves and confirms, as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) for the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Dabreo International Limited" to "Dabreo International S.à r.l.".

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from United States Dollars to British Pounds, with a conversion rate of approximately one United States Dollar (USD 1,00) for zero point six hundred eighteen British Pounds (GBP 0,618).

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of "Dabreo International S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights, included (an not limited) patents, licences and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, included (an not limited) patents, licences and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights, included (an not limited) patents, licences and image rights, as well as rights deriving therefrom and supplementing them, managed and developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities), as the case may be.

In general, the Company may likewise carry out directly or indirectly any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 2.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-one thousand six hundred and thirty British Pounds (GBP 21.630,00) represented by thirtyfive thousand (35.000) shares, with a nominal value of zero point sixty-two Pound Sterling (GBP 0,62) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

**Art. 5.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

**Art. 6.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 9.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 10.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 13.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 14.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 16.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 15.

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following person from its position of manager of the Company and to grant it discharge for the exercise of its mandate until the date of its resignation:

- Corporate Directors (No 1) Limited, limited liability company incorporated and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O. Box 44, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3BG, and registered with the Guernsey Registry under number 35299.

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

##### *Category A Manager:*

- Mr. Frederico Stockler, born on October 16, 1969 in Sao Paulo (Brazil), professionally residing at Rua Tabapuã, 1123 -19º andar - Conj. 195/196 - Itaim Bibi, São Paulo – SP 04533-014, Brazil.

##### *Category B Managers:*

- Mr. José Correia, born on October 4, 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg; and

- Mr. Ronald Chamielec, born on November 22, 1971, in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

#### *Nineth resolution*

Further to the above mentioned resignation and appointments, the sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

##### *Category A Manager:*

- Mr. Frederico Stockler, prenamed.

##### *Category B Managers:*

- Mr. José Correia, prenamed, and

- Mr. Ronald Chamielec, prenamed.

#### *Shareholding*

The thirty-five thousand (35.000) shares with a nominal value of zero point sixty-two British Pound (GBP 0,62) each of the Company are held by Mr. Alex Rodrigo Dias da Costa, prenamed.

#### *Valuation*

The net assets of the Company are valued at one million six hundred eighty-six thousand eight hundred thirty point ninety-nine British Pounds (GBP 1.686.830,99).

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (€ 2,800.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

M. Alex Rodrigo Dias da Costa, résidant au 20 Dolphin House, Lensbury Avenue, Imperial Wharf, London SW6 2GY, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 31 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de Dabreo International Limited, une limited liability company de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1392178.

II. Les documents suivants ont été soumis:

(a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;

(b) Un certificat de constitution de la Société émis par le Registrar of Corporate Affairs aux Iles Vierges Britanniques;

(c) Une copie des résolutions du sole director de la Société en date du 7 juin 2011, en vertu desquelles la Société a décidé de transférer le siège social de la Société hors des Iles Vierges Britanniques et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(d) Une copie certifiée conforme du registre des associés de la Société; et

(e) Une copie certifiée conforme du bilan de la Société au 7 juin 2011.

III. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille Dollars Américains (USD 35.000,00) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

L'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique approuve et confirme, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors des Iles Vierges Britanniques et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Dabreo International Limited» en «Dabreo International S.à r.l.».

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de Dollars Américains en Pounds Sterling avec un taux de conversion d'environ un Dollar Américain (USD 1,00) pour zéro virgule six cent dix-huit Pounds Sterling (GBP 0,618).

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dabreo International S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation)

les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers,, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur et assurer la gestion de ces titres et droits de propriété intellectuelle de toute nature, incluant (sans limitation) les brevets, licences et droits à l'image, ainsi que droits pouvant découler de ou compléter ces derniers. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées), le cas échéant.

En général, la Société peut également réaliser directement ou indirectement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt-et-un mille six cent trente Pounds Sterling (GBP 21.630,00) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule soixante-deux Pound Sterling (GBP 0,62) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

**Art. 5.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 12 des Statuts.

**Art. 6.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 9.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 10.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature unique du Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 11.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 12.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 14.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 16.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 15.

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de la personne suivante de ses fonctions de gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission:

- Corporate Directors (No 1) Limited, une limited liability company de droit de Guernesey, ayant son siège social à P.O. Box 44, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3BG, et enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 35299.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique nomme les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

##### *Gérant de Catégorie A:*

- M. Frederico Stockler, né le 16 octobre 1969 à Sao Paulo (Brésil), résidant professionnellement au Rua Tabapuã, 1123 - 19º andar - Conj. 195/196 - Itaim Bibi, São Paulo – SP 04533-014, Brésil.

##### *Gérants de Catégorie B:*

- M. José Correia, né le 04 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg; et

- M. Ronald Chamielec, née le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique reconnaît que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se composera désormais comme suit:

##### *Gérant de Catégorie A:*

- M. Frederico Stockler, prénommé.

##### *Gérants de Catégorie B:*

- M. José Correia, prénommé, et

- M. Ronald Chamielec, prénommé.

#### *Détention des parts sociales*

Les trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule soixante-deux Pound Sterling (GBP 0,62) chacune de la Société restent détenues par M. Alex Rodrigo Dias da Costa, prénommé.

#### *Evaluation*

L'actif net de la Société est estimé à un million six cent quatre-vingt-six mille huit cent trente virgule quatre-vingt-dix-neuf Pounds Sterling (GBP 1.686.830,99).

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2011. Relation: EAC/2011/7849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011085317/430.

(110095823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096246/10.

(110109410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Shipbourne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 72.831.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011096247/11.

(110108652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**SHS Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.067.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHS EUROPE S.A.

DE BERNARDI Alexis / HEITZ Jean-Marc

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011096248/12.

(110109084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Lonworld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 32.710.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 août 2010*

1. L'Assemblée a réélu aux postes d'Administrateurs de la société:

- Comme Administrateurs de Catégorie "A":

Me René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Mr. Nicolas KRUCHTEN, né le 28 août 1957 à Luxembourg et Me Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, ayant tous trois leur adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

- Comme Administrateur de Catégorie "B":

Mr. Abdul MOHAMED, né le 13 septembre 1939 à Moshi, Tanzanie, domicilié 62, Estwood Old road, GB-SS9 4 RS Leigh-on-Sea, Essex, Great Britain.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2016.

2. L'Assemblée a réélu au poste de Commissaire aux Comptes de la société, la Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, CLERC S.A., ayant son siège social 2 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92 376.

Son mandate prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011100262/23.

(110114458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Siemens It Solutions and Services Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 110.188.

Le bilan au 30/09/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 08.07.2011.

A. Kaiser / P. Housier.

Référence de publication: 2011096249/10.

(110108616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096250/10.

(110109399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Optique Himmes Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7556 Mersch, 3, place St. Michel.

R.C.S. Luxembourg B 146.521.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2011*

a) L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Andreas Himmes de son poste de gérant technique avec effet immédiat.

b) L'assemblée nomme Monsieur Claude Wagner demeurant à L-6183 Gonderange, 22, rue de l'école, gérant administratif

c) L'assemblée nomme Monsieur Frank Burbach demeurant à D-54340 Klüsserath, 7, Richard-Von-Hagen Strasse gérant technique.

d) L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Stéphanie Roufousse de son poste de gérante administrative.

e) L'assemblée décide d'accorder à Monsieur Claude Wagner et Monsieur Frank Burbach la signature conjointe pour tout acte engageant la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14/07/11.

*Pour Optique Himmes Mersch Sàrl*

*Par mandat*

*Didier Abinet*

Référence de publication: 2011099493/22.

(110112455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Simac PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 113.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096253/10.

(110108681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Parber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.847.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2011, les mandats des Administrateurs Monsieur Guy BAUMANN, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Olivier LECLIPTEUR, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 06 JUIL. 2011.

Pour: PARBER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011096396/17.

(110108320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Simac PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 113.805.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion de l'assemblée générale du 15 juin 2011*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Eric van Schagen, demeurant professionnellement 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange
- Monsieur Daniel Vander Heyden, demeurant professionnellement 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange
- Monsieur Willy Hans, demeurant professionnellement 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Le mandat des administrateurs, ainsi nommés, expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096252/15.

(110108677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**CCEP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.806.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

CCEP Participations S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096468/19.

(110108770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Luxac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 850.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.534.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- CONTROLAC SGPS, S.A., a public limited company, having its registered office at Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbon, Portugal, registered with the Registo Comercial de Lisboa under number 507935535.

- HOLDAC SGPS, S.A. a public limited company, having its registered office at Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbon, Portugal, registered with the Registo Comercial de Lisboa under number 507957539.

both here represented by Ms. Aurore DARGENT, private employee, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 27<sup>th</sup> of May, 2011, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "LUXAC S.à r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs

to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Nevertheless, the Company may acquire any participation in companies located outside Luxembourg that are engaged in activities which would be considered as a regulated activity or that would require to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eight hundred and fifty thousand euros (EUR 850,000-) divided into eight hundred and fifty thousand (850,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its Class A members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require, one of them being necessarily one Class A Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least ten (10) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager is present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except when determined by the Laws, the Company's annual statutory accounts, its books and accounts, must not be audited by an independent auditor.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** An annual general meeting of shareholders must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, provided that they represent more than one third (1/3) of the capital, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

- CONTROLAC SGPS, SA .....	680,000 shares
- HOLDAC SGPS, SA .....	170,000 shares
Total shares: .....	850,000 shares

The amount of eight hundred and fifty thousand euros (EUR 850,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

#### *Resolutions of the Shareholders*

##### *First resolution*

The shareholders resolve to establish the registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The shareholders resolved to set at 4 (four) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

##### *As Manager A:*

- Mr. Antonio Francisco ALVIM CHAMPALIMAUD, manager, born on April 10, 1969 in Lisbon (Portugal), residing professionally at Rua Castilho n°13D 2B, 1250-066 Lisbon, Portugal; and
- Mrs. Marta Maria ALVIM DE MELO CHAMPALIMAUD DE SOUSA CYRNE, manager, born on September 29, 1967 in Lisbon (Portugal), residing professionally at Rua Castilho n°13D 2B, 1250066 Lisbon, Portugal.

##### *As Manager B*

- Mr. Julien FRANCOIS, director, born on June 18, 1976 in Messancy (Belgium), residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and
- Mr. Matthijs BOGERS, directeur, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

#### **A COMPARU:**

- CONTROLAC SGPS, S.A., une public limited company, ayant son siège social à Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbonne, Portugal, inscrite au Registo Comercial de Lisboa sous le numéro 507935535;

- HOLDAC SGPS, S.A. une public limited company, ayant son siège social à Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbonne, Portugal, inscrite au Registo Comercial de Lisboa sous le numéro 507957539;

ici représentées par Mademoiselle Aurore DARGENT, employée privée, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 mai 2011,

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "LUXAC S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Néanmoins, la Société peut acquérir toute participation dans des sociétés situées dans ou en dehors du Luxembourg qui sont engagées dans des activités qui seraient considérées comme une activité réglementée ou qui exigent d'avoir une autre licence.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) divisé en huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres de Catégorie A un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent, l'un d'eux étant nécessairement un Gérant de Catégorie A.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, dix (10) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A est présent.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque déterminé par les Lois, les comptes annuels de la Société, ses livres et ses comptes, ne doivent pas être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** Une assemblée générale annuelle des associés sera tenue au cas où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées, à condition que les associés représentent plus d'un tiers (1/3) du capital, à la majorité simple.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- CONTROLAC SGPS, SA .....	680.000 parts
- HOLDAC SGPS, SA .....	170.000 parts
Total parts sociales: .....	850.000 parts

Le montant de huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

#### *Résolutions des associés*

##### *Première résolution*

Les associés ont décidé d'établir le siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Les associés ont décidé de fixer à 4 (quatre) le nombre de Gérants et ont décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A*

- M. Antonio Francisco ALVIM CHAMPALIMAUD, gérant, né le 10 avril 1969 à Lisbonne (Portugal), résidant professionnellement à Rua Castilho n°13D 2B, 1250-066 Lisbonne, Portugal; et

- Mme Marta Maria ALVIM DE MELO CHAMPALIMAUD DE SOUSA CYRNE, gérante, née le 29 septembre 1967 à Lisbonne (Portugal), résidant professionnellement à Rua Castilho n° 13D 2B, 1250-066 Lisbonne, Portugal.

##### *Gérants de Catégorie B*

- M. Julien FRANCOIS, administrateur, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- M. Matthijs BOGERS, administrateur, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Dargent et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2011. LAC/2011/27659. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085513/620.

(110095569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Sir Gaylord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011096254/11.

(110109211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Snow Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.411.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096259/12.

(110108944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

*Un mandataire autorisé*

Référence de publication: 2011096256/11.

(110109482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Slova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.493.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 14 juin 2011 au siège social de la société:*

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Romain Leroy de son poste d'administrateur de la société avec effet au 14 juin 2011, a décidé de coopter avec effet au 14 juin 2011 au poste d'administrateur de la société Mademoiselle Anne-Sophie Chenot, employée privée, née le 19 février 1981 à Messancy (Belgique) domiciliée professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLOVA S.A.

Référence de publication: 2011096257/15.

(110109160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Syneton Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 151.549.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096270/9.

(110109105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Société Anonyme des Bétons Frais, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 6.752.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096262/10.

(110108680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Telenet Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.305.

—  
*Extrait des décisions de l'actionnaire unique de la Société datées du 14 juillet 2011*

L'actionnaire unique de la Société a accepté la démission de Duco Sickinghe, de Jan Vorstermans et de Renaat Berckmoes de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 15 juillet 2011.

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux administrateurs de la Société à compter du 15 juillet 2011 pour une durée de quatre ans:

- Monsieur Renaat Berckmoes, dont l'adresse professionnelle se situe à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, Belgique;
- Monsieur Luc Machtelinckx, dont l'adresse professionnelle se situe à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, Belgique;
- Monsieur Magnus Nils Ternsjö dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg;
- Monsieur Michael Robert Lee dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michal Kristufek dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telenet Solutions Luxembourg S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011100441/23.

(110114388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011096266/11.

(110108992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Stedalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.547.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2011096267/10.

(110109111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

---

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit luxembourgeois dénommée SOCFINASIA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume, inscrite au R.C.S Luxembourg, sous la section B et le numéro 10.534,

constituée par acte reçu par le notaire Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 novembre 1972, publié au Mémorial C n°9 du 16 janvier 1973.

Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date 10 janvier 2011, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent BOLLLORE, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (F).

La présidente désigne comme secrétaire M. Daniel HAAS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Pierre LEMAIRE, administrateur des sociétés, demeurant à Virton (B).

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Remplacement des 1.002.500 (un million deux mille cinq cents) actions existantes sans désignation de valeur nominale, représentatives du capital social,

par 20.050.000 (vingt millions cinquante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires existants à raison de 20 (vingt) actions nouvelles pour 1 (une) action ancienne.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 25.062.500 (vingt-cinq millions soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 20.050.000 (vingt millions cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Divers.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

1.: le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations des 13 mai et 23 mai 2011, no 988 et no 1079

2.: la Voix des 13 et 23 mai 2011.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courrier spécial en date du 16 mai 2011, adressé aux actionnaires nominatifs de la société. La preuve de la convocation a été déposée sur le bureau.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée.

V.- Qu'il apparaît de la liste de présence que sur les 1.002.500 actions en circulation 776.555 sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate que le quorum requis par les dispositions légales est atteint et que dès lors, cette dernière peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer les 1.002.500 (un million deux mille cinq cents) actions existantes sans désignation de valeur nominale, représentatives du capital social,

par 20.050.000 (vingt millions cinquante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires existants à raison de 20 (vingt) actions nouvelles pour 1 (une) action ancienne.

L'assemblée générale des actionnaires décide que la date effective pour le remplacement des actions sera le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 25.062.500 (vingt-cinq millions soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 20.050.000 (vingt millions cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparantes ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Vincent BOLLORE, Daniel HAAS, P. LEMAIRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 7 juin 2011, RED/2011/1135: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 11 juin 2011.

Référence de publication: 2011096261/70.

(110108696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

### **Steeple Asset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011096268/10.

(110109056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Sublimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 75.824.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 09/06/2011.

Référence de publication: 2011096269/10.

(110109468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Talitha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.401.

**EXTRAIT**

Suite à la cession de parts survenue le 30 juin 2011, Monsieur Petros Tsakiris, résidant au Långåkersvägen 6, S-217 64 Malmö, Suède, l'associé unique de la Société, a cédé 500 parts sociales constituant 100% du capital social de la Société, à la société Themoel AB, enregistrée auprès de Bolagsverket, Suède, sous numéro 556834-6034, avec siège social au Långåkersvägen 6, S-217 64 Malmö, Suède.

Par conséquent, Themoel AB devient l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Talitha S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096274/18.

(110108661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.130.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011096271/12.

(110109391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**The 344 Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.541.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel HENAUT

*Administrateur*

Référence de publication: 2011096273/11.

(110109005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Ti Punch Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 106.929.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011096275/13.

(110108638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Nova Express S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 66.132.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 5 mars 2011*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael Papa-georgiou comme administrateur.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer Monsieur Marin Todorov, économiste, résident professionnellement à 86 Vitosha Boulevard, 1463 Sofia-Bulgarie comme administrateur.

Le mandat de l'administrateur est fixé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

Extrait Conforme

Signature

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2011096350/18.

(110107303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CETP bigmouthmedia S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096471/19.

(110108764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

### **Tickets International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.219.

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée «TICKETS INTERNATIONAL S.A.» ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.219.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX date du 10 décembre 2001 publié au mémorial C numéro 581 du 15 avril 2002.

La société a un capital social actuel de 700.000,- euros représenté par 70.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

L'assemblée est présidée par M. Andrea CASTALDO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Giovanni SPASIANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mlle Amanda RUSSO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront partiellement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 70.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, CoProcess S.A. ayant son siège social au 11, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg. Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. CASTALDO, G. SPASIANO, A. RUSSO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 7 juin 2011, RED/2011/1137: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 11 juin 2011.

Référence de publication: 2011096276/64.

(110108707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Top Location, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.630.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2011096277/13.

(110109197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 30 mai 2011 sous la référence L110082926.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096278/12.

(110109024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Parker Hannifin Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.172.

**CESSION**

Il résulte d'un contrat de cession de parts daté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 que la part sociale (1) détenue dans la Société par Parker Hannifin (Bermuda) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 42132, a été cédée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 à Parker Hannifin BerLux Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 45527.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

*Mandataire*

Référence de publication: 2011096591/19.

(110108800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Torqueville Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 117.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
TORQUEVILLE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2011096279/11.

(110109377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Transass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle "Um Monkeler".  
R.C.S. Luxembourg B 25.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096281/10.

(110108679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Turinu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011096283/10.

(110109444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Gewinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 157.589.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du  
10. Février 2011

il résulte que l'associé:

Monsieur Dos Santos e Sousa Americo  
Né le 31/07/1972 à Loredos/Paredes Portugal  
Demeurant 15, rue Mathias Wellenstein  
L-5419 EHNEN

Récupérer 30 parts sociales à concurrence de 30% de la société cédé par:

Mme. Da Silva Campello Rejane Francisca  
Demeurant 2-a Place de Paris  
L-2314 Luxembourg

Et rayer du poste de gérant:

Mr. FERREIRA DE SOUZA Diney, et  
Mme. Da Silva Campello rejane francisca.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11. Juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100517/23.

(110113560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.353.

Lors du conseil de gérance en date du 30 mars 2011, il a été pris connaissance de la démission de monsieur Gregory Ehret de ses mandats de président du conseil de gérance et de gérant. Pour le remplacer ont été nommés pour une durée indéterminée, en qualité de gérant, monsieur Benoit Fally ayant pour adresse professionnelle 92 avenue Reine Astrid, B-1310 - La Hulpe, Belgique et en qualité de nouvelle présidente du conseil de gérance, madame Susanne van Dootingh.

Lors de ce même conseil, il a également été pris connaissance de la démission de madame Carol L'Heveder de son mandat de gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096403/17.

(110108511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**TYproduction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7635 Ernzen, 2, rue Hansgoergerfeld.  
R.C.S. Luxembourg B 91.009.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011096284/12.

(110109387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096285/10.

(110108630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.101.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 6 juillet 2011*

Les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Biscuits LuxCo S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096286/16.

(110108631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Vitrum Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.  
R.C.S. Luxembourg B 71.365.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2011*

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
VITRUM LUX S.A.  
Angelo DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011096299/16.

(110109037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Toote, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 161.678.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Avi Thierry Régis HAIAT, Chief Technology Officer, né le 3 août 1973 à Paris (France), demeurant à Maapilim 11, Hertzlya Pitouah, ISRAEL;

représenté par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TOOTÉ» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments

de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de un ou plusieurs gérants de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient donné leur accord sur ces décisions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, dont l'un doit être de catégorie A et le second de catégorie B.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte

ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilans au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## **VII. Dispositions générales**

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Monsieur Avi Thierry Régis HAIAT, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales dans la Société et les libérer entièrement par un apport en nature (l'Apport) consistant en 664 (six cent soixante-quatre) actions (les Actions IPELIA) de la société IPELIA, une société par actions simplifiée (SAS) de droit français, ayant son siège social à 171, avenue Georges Clémenceau à F-92024 NAN-TERRE (France), immatriculée auprès du Registre de commerce de NANTERRE (France) sous le numéro RCS Nanterre B 612 045 302 (IPELIA) représentant 25% du capital social de IPELIA.

L'Apport a, à ce jour, une valeur de marché d'un montant total de EUR 9.860.356.- (neuf millions huit cent soixante mille trois cent cinquante six euros).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) sont affectés au capital social de la Société;
- (ii) EUR 9.847.856.- (neuf millions huit cent quarante sept mille huit cent cinquante-six euros) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Monsieur Avi Thierry Régis HAIAT, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est le propriétaire des Actions IPELIA;
- il est le seul titulaire des droits sur les Actions IPELIA et possède le pouvoir de disposer des Actions IPELIA;

- les Actions IPELIA ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions IPELIA et les Actions IPELIA ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions IPELIA lui soient cédées.

Il résulte du certificat délivré par les administrateurs de IPELIA, qu'à ce jour:

- Monsieur Avi Thierry Régis HAIAT est inscrit au registre des actionnaires de IPELIA en tant que détenteur des Actions IPELIA;
- les Actions IPELIA sont entièrement libérées;
- toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et toutes les formalités ont été remplies en France pour que les Actions IPELIA soient librement cessibles conformément aux lois françaises et des statuts de IPELIA;
- Les Actions IPELIA ont une valeur au moins égale à EUR 9.860.356.- (neuf millions huit cent soixante mille trois cent cinquante-six euros), cette estimation étant basée sur le bilan intermédiaire au 31 mars 2011 de IPELIA, établi conformément aux principes comptables généralement acceptés (le Bilan), étant entendu que depuis le 31 mars 2011 jusqu'à la date de ce jour, aucun évènement qui pourrait avoir eu un effet significatif sur la valeur des Actions IPELIA n'est apparu.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - Gérant de catégorie A: Monsieur Avi Thierry Régis HAIAT, préqualifié.
  - Gérant de catégorie B: Madame Sandrine BISARO, employée privée, née le 28 juin 1969 à METZ (France) avec adresse professionnelle à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille huit cents euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 24 juin 2011. Relation: LAC/2011/28771. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088614/294.

(110099536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

### **Repco 9 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 805.200,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.727.

#### *Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011*

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101483/30.

(110114007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**United Biscuits LuxCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096287/10.

(110108647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**United Biscuits LuxCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.463.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 6 juillet 2011*

Les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Biscuits LuxCo S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096288/15.

(110108648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.060,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.131.

EXTRAIT

Suite à un acte sous seing privé en date du 17 juin 2011, la société Rouge Dragon S.à r.l., enregistrée sous le numéro B138092 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, associé unique de la Société, cède toutes ses parts à la société DMWSL 678 Limited, société anglaise enregistré sous le numéro 7657104 et ayant son siège social au Tinopolis Centre, Park Street, Llanelli, Carmarthenshire SA15 3YE, Royaume-Uni, qui devient dès lors l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096293/15.

(110109195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Unilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNILUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011096290/11.

(110109454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 144.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096292/10.

(110108969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 110.809.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Walker House

Mary Street

KY - Grand Cayman

Iles Caïmanes

vers le

Harbour Centre

42 North Church Street

KY1-1008 Grand Cayman

Iles Caïmanes

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2011096459/18.

(110108898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 436.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 23, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1348 of June 21, 2011:

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder), represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-one million Korean Won (KRW 81,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 355,000,000) to an amount of four hundred and thirty-six million Korean Won (KRW 436,000,000) by the issuance of eighty-one (81) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of nine hundred and seventy-eight thousand nine hundred and sixty-two Korean Won (KRW 978,962.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-one million Korean Won (KRW 81,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 355,000,000) to an amount of four hundred and thirty-six million Korean Won (KRW 436,000,000) by the issuance of eighty-one (81) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as there above mentioned, declares to subscribe for eighty-one (81) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to seventy-five thousand eight hundred and ninety-two United States Dollars and thirty-nine cents (USD 75,892.39), being the equivalent of eighty-one million nine hundred and seventy-eight thousand nine hundred and sixty-two Korean Won (KRW 81,978,962.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,080.2 of which eighty-one million Korean Won (KRW 81,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and nine hundred and seventy-eight thousand nine hundred and sixty-two Korean Won (KRW 978,962.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seventy-five thousand eight hundred and ninety-two United States Dollars and thirty-nine cents (USD 75,892.39), being the equivalent of eighty-one million nine hundred and seventy-eight thousand nine hundred and sixty-two Korean Won (KRW 81,978,962.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at four hundred and thirty-six million Korean Won (KRW 436,000,000) represented by four hundred and thirty-six (436) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1348 du 21 juin 2011:

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-un millions de Won coréens (KRW 81.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 355.000.000,-), à un montant quatre cent trente-six millions de Won coréens (KRW 436.000.000,-), par l'émission de quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-deux Won coréens (KRW 978.962,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-un millions de Won coréens (KRW 81.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 355.000.000,-), à un montant de quatre cent trente-six millions de Won coréens (KRW 436.000.000,-), par l'émission de quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-douze dollars américains et trente-neuf cents (USD 75.892,39) équivalant à quatre-vingt-un millions neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-deux Won coréens (KRW 81.978.962,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.080,2 dont quatre-vingt-un millions de Won coréens (KRW 81.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-deux Won coréens (KRW 978.962,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-douze dollars américains et trente-neuf cents (USD 75.892,39) équivalant à quatre-vingt-un millions neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-deux Won coréens (KRW 81.978.962,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent trente-six millions de Won coréens (KRW 436.000.000,-), représenté par quatre cent trente-six (436) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30406. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100399/147.

(110114594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Martin Pecheur Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 300.012.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.757.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Kingfisher International Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 Sheldon Square, Paddington, London, W2 6PX, registered at Companies House under number 02558762, acting through its Luxembourg branch Kingfisher International Holdings Limited -Luxembourg Branch, having its address at 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B0147359 (the "Sole Shareholder") represented by Mr. Eric Isaac, director, residing in Luxembourg, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in "Martin Pecheur Investments Limited" (the "Company"), a company incorporated under the laws of Jersey on 21 July 2009, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG and its central administration (head office) at 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of three hundred million twelve thousand Pound Sterling (£ 300,012,000) as recorded by a deed of Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 3 August 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 dated 14 September 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the above said notary on 4 August 2009, published in the Mémorial number 1918 dated 2 October 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Company is a private company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with its central administration (head office) in Luxembourg.

II. The Sole Shareholder holds all three hundred million twelve thousand (300,012,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

III. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the nominal value of the shares in issue from one Pound Sterling (£ 1) to seventy pence Sterling (£ 0.70) so that thereupon, the issued share capital of the Company in the amount of three hundred million twelve thousand Pound Sterling (£ 300,012,000) divided into three hundred million twelve thousand (300,012,000) shares with a par value of one Pound Sterling (£ 1) per share will be reduced to the amount of two hundred and ten million eight thousand four hundred Pounds Sterling (£ 210,008,400) divided into three hundred million twelve thousand (300,012,000) shares with

a par value of seventy pence Sterling (£ 0.70) per share; allocation of ninety million three thousand six hundred Pounds Sterling (£ 90,003,600) resulting from the reduction of the share capital to an available reserve.

B. Consequential amendments (i) of article 6 of the memorandum of association of the Company as follows:

“The company’s share capital is two hundred and ten million eight thousand four hundred Pound Sterling (£ 210,008,400) divided into three hundred million twelve thousand (300,012,000) ordinary shares of seventy pence Sterling (£ 0.70) each”;

and (ii) of article 3 of the articles of association of the Company as follows:

“The fully paid up and issued share capital of the company at the date of adoption of this article is two hundred and ten million eight thousand four hundred Pound Sterling (£ 210,008,400) divided into three hundred million twelve thousand (300,012,000) ordinary shares of seventy pence Sterling (£ 0.70) each”.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

#### *First resolution*

It is resolved to reduce the nominal value of each share in issue from one Pound Sterling (£ 1) to seventy pence Sterling (£ 0.70) so that thereupon, the issued share capital of the Company in the amount of three hundred million twelve thousand Pound Sterling (£ 300,012,000) divided into three hundred million twelve thousand (300,012,000) shares with a par value of one Pound Sterling (£ 1) each will be reduced to the amount of two hundred and ten million eight thousand four hundred Pounds Sterling (£ 210,008,400) divided into three hundred million twelve thousand (300,012,000) shares with a par value of seventy pence Sterling (£ 0.70) each.

It is resolved to allocate ninety million three thousand six hundred Pounds Sterling (£ 90,003,600) resulting from the reduction of the share capital to an available reserve.

Delay of allocation to the legal reserve: The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective allocation to the legal reserve cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

#### *Second resolution*

Consequential to the preceding resolution, it is resolved to amend (i) article 6 of the memorandum of association of the Company and (ii) article 3 of the articles of association of the Company each to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Kingfisher International Holdings Limited, une société constituée et existant sous les lois d’Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 3 Sheldon Square, Paddington, Londres, W2 6PX, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 02558762, agissant par l’intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise Kingfisher International Holdings Limited -Luxembourg Branch, ayant son adresse au 99, Grand’rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0147359 (l’"Associé Unique"), représentée par Monsieur Eric Isaac, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, étant l’Associé Unique de, et détenant toutes les parts sociales émises par "Martin Pecheur Investments Limited" (la "Société"), une société constituée selon les lois de Jersey en date du 21 juillet 2009, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WVG, et son administration centrale (head office) au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de trois cents millions et douze mille livres Sterling (£ 300,012,000) tel qu’enregistré par un acte notarié de Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, le 3 août 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1772 daté du 14 septembre 2009. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire sus-mentionné le 4 août 2009, publié au Mémorial numéro 1918 datant du 2 octobre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société est une private company with limited liability constituée selon les lois de Jersey ayant son administration centrale (head office) à Luxembourg.

II. L'Associé Unique détient toutes les trois cents millions douze mille (300.012.000) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Une réduction de la valeur nominale des parts sociales émises de une livre Sterling (£ 1) à 70 pence Sterling (£ 0.70) de façon à ce que le capital social émis de la Société d'un montant de trois cents millions et douze mille livres Sterling (£ 300.012.000) divisé en trois cents millions et douze mille (300.012.000) parts sociales d'une valeur de une livre Sterling (£ 1) chacune sera réduit à un montant de deux cent dix millions huit mille quatre cents livres Sterling (£ 210.008.400) divisé en trois cents millions et douze mille (300.012.000) parts sociales d'une valeur de soixante dix pence Sterling (£ 0.70) chacune; allocation de quatre-vingt dix millions trois mille six cents livres sterling (£ 90.003.600) résultant de la réduction du capital social à une réserve distribuable;

B. Modification subséquente (i) de l'article 6 du memorandum of association de la Société comme suit:

«Le capital social de la société est de deux cent dix millions huit mille quatre cents livres Sterling (£ 210.008.400), représenté par trois cents millions et douze mille (300.012.000) parts sociales de soixante dix pence Sterling (£ 0.70) chacune.»;

et (ii) de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis et entièrement libéré de la société à la date d'adoption des présents statuts est de deux cent dix millions huit mille quatre cents livres Sterling (£ 210.008.400), représenté par trois cents millions et douze mille (300.012.000) parts sociales ordinaires de (£ 0.70) chacune.»

Les décisions prises par l'Associé Unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire la valeur nominale de chaque part sociale émise de une livre Sterling (£ 1) à soixante dix pence Sterling (£ 0.70) de façon à ce que le capital social émis par la Société d'un montant de trois cents millions douze mille livres Sterling (£ 310.012.000) divisé en trois cents millions douze mille (300.012.000) parts sociales ayant une valeur de une livre Sterling (£1) chacune sera réduit à un montant de deux cents dix millions huit mille quatre cents livre Sterling (£ 210.008.400) divisé par trois cents millions douze mille (300.012.000) parts sociales d'une valeur de soixante dix pence Sterling (£ 0.70) chacune.

Il est décidé d'allouer quatre-vingt dix millions trois mille six cents livres sterling (£ 90.003.600) résultant de la réduction du capital social à une réserve distribuable.

Délai d'affectation: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, l'affectation effective à la réserve distribuable ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier (i) l'article 6 du memorandum of association de la Société et (ii) l'article 3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société est évalué à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200,-).

Délai d'affectation à la réserve légale: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, l'affectation effective à la réserve légale ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. ISAAC, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30347. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099432/145.

(110113141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Van Laar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9774 Urspelt, 64, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 107.104.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096297/10.

(110108982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Vitrum Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.

R.C.S. Luxembourg B 71.365.

---

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITRUM LUX S.A.

TOME Luciano / DE BERNARDI Angelo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011096300/12.

(110109085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.247.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 08 mars 2011 que:

Monsieur Marc JUCQUOIS, employé privé, né le 23 avril 1964 Gembloux (Belgique), demeurant professionnellement à Avenue de Tervueren, 237, B-1150 Bruxelles, (Belgique) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Roberto DE LUCA.

Son mandate viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096301/15.

(110108933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Vostok Investment Opportunities Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.535.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011096305/12.

(110109280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 14.06.2011:*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 enden:

- Stefan Schlicher, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Roman Weißkopf, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Frank Lendorf, Verwaltungsratsmitglied;
- Joachim Döring, Verwaltungsratsmitglied.

PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. mit Sitz in 400, route d' Esch, L-1014 Luxembourg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 bestellt.

Luxembourg, den 27. Juni 2011.

*Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011103062/20.

(110116670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Koromo S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.725.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 22 Juin 2011.*

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman en tant qu'administrateur de la société avec effet au 27 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;
- Renouveler le mandat de Monsieur Bernard Herman Hoftijzer en tant qu'administrateur de la société avec effet au 27 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;
- Renouveler le mandat de Madame Zamyra Heleen Cammans en tant qu'administrateur de la société avec effet au 27 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012;
- Renouveler le mandat de KPMG S.à r.l, domicilié à 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 103065 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 27 Mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103019/20.

(110116764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**NEIF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.383.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 09 juin 2011 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale nomme Mazars Luxembourg, avec adresse au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011, avec effet au 30.08.2010

Signatures.

Référence de publication: 2011103033/12.

(110116359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.